

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 21 août 2022, 11 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2022-234*

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil étant tous présents renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
4. Direction générale et greffe
  - 4.1 Fin de contrat
10. Culture, patrimoine et tourisme
  - 10.1 Demande au CALQ – Soutien à la programmation
14. Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Pierre Bourget et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**4.1 Fin de contrat**

*Résolution no 2022-235*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De mettre fin au contrat de l'employé no. 230 (rétroactif au 12 août 2022).

## **10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**

### **10.1 Demande au CALQ-Soutien à la programmation**

*Résolution no 2022-236*

ATTENDU QUE le Centre d'art est un apport important pour le rayonnement de la culture dans le milieu;

ATTENDU QUE ce financement est vital pour le maintien et le développement de l'offre de service du Centre d'art;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

QUE la Ville de La Sarre dépose une demande d'aide financière au CALQ dans le cadre du programme de soutien à la programmation spécifique de septembre 2022 à février 2024;

QUE madame Véronique Trudel, responsable du Centre d'art, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre du dépôt et du suivi de la demande de subvention déposée auprès du CALQ.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 2022-237*

La prochaine séance est prévue le **6 septembre 2022** à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 11 h 15.

Yves Dubé  
Maire

Valérie Fournier  
Greffière